



17ème Session du Conseil des droits de l'homme

**EPU: Namibie
Mercredi, 8 Juin 2011**

Intervenant : Pierre KAREMERA

Monsieur le Président,

La Namibie, plus que tout autre pays d'Afrique, à vécu depuis plus d'un siècle une histoire tragique qui n'a pas permis à ce pays de connaître un essor important dans le domaine de la réalisation des droits sociaux économiques et culturels.

La RADDHO salue les efforts accomplis par les autorités namibiennes pour parvenir à la réconciliation nationale et à remédier aux inégalités structurelles.

La création d'une fonction de médiateur à titre d'institution nationale des droits de l'homme du state « A » au regard des principes de Paris montre l'engagement pris par la Namibie à l'égard de la société en faveur de la protection et de la défense des droits de l'homme.

La tenu d'élection successive régulière et pacifique aux niveaux local, régional et national est encourageant et honore les gouvernements successifs depuis l'indépendance.

Les efforts déployés par le gouvernement dans la lutte contre la pandémie du VIH/Sida sont louables et doivent continuer.

Du temps de l'apartheid les namibiens n'étaient pas autorisés à faire des études. Le retard accumulé fait que la Namibie doit investir plus dans l'éducation et spécialement dans celles des jeunes filles défavorisées dans les zones rurales et urbaines.

La RADDHO invite les autorités namibiennes à renfoncer les dispositifs existants pour éradiquer la violence familiale, le viol conjugal et les inégalités s'agissant notamment de l'accès à la terre et à la propriété foncière sévissant toujours.

Je vous remercie.

